

Image not found or type unknown



Resiliation bail de location

Par **cvent**, le **22/04/2010** à **17:10**

Bonjour, rn ma compagne occupe une location depuis le 22 octobre, le bail est signé le 24 octobre avec date de départ le 1 novembre, en cas de resiliation du bail par le proprietaire, si elle prouve q'elle est sur les lieux depuis le 22 octobre, peut-elle le revendiquer ou seul la datte de depart du bail est juridiquement valable merci de votre reponse